

ETATS FINANCIERS 2022 FSL
FONDS CONSEIL DEPARTEMENTAL

BILAN

N° de compte	ACTIF au 31/12	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut au 31/12	Amortissements et provisions (à déduire)	Net au 31/12	Net au 31/12
	ACTIF IMMOBILISE				
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21 - 23	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
27 (sauf 275)	Immobilisations financières (1)	208 328,35	9 255,82	199 072,53	232 489,60
275	Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
	Total I	208 328,35	9 255,82	199 072,53	232 489,60
	ACTIF CIRCULANT				
441 - 443 - 4673	Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	-
409 - 42 - 43 - 461 - 462 - 463 - 465 - 4671 - 4672 - 4678 - 4687	Créances diverses	526 705,18	-	526 705,18	-
50	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
51 - 53	Disponibilités	227 376,38	-	227 376,38	1 140 180,44
47 - 48	Charges constatées d'avance (2) et comptes transitoires	-	-	-	-
	Total II	754 081,56	-	754 081,56	1 140 180,44
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	962 409,91	9 255,82	953 154,09	1 372 670,04
	(1) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-
	(2) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

Année 2022

**FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
BILAN**

N° de compte	PASSIF au 31/12	Exercice 2022	Exercice 2021
	CAPITAUX PROPRES		
102	Biens mis à disposition	-	-
103	Fonds propres	208 328,35	237 972,05
11	Report à nouveau	1 025 022,00	1 043 491,98
12	Résultat de l'exercice (positif ou négatif)	-280 196,26	-18 469,98
	Total I	953 154,09	1 262 994,05
151 - 158	Provisions pour risques et charges (II)	-	-
	DETTES		
401 - 408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
404	Dettes liées aux immobilisations	-	-
447 - 464 - 466 - 467 - 4686	Autres dettes	-	109 675,99
471-4731-478- 487	Produits constatés d'avance (1) et compte transitoires	-	-
	Total III	-	109 675,99
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	953 154,09	1 372 670,04
	(1) Dont à plus d'un an	-	-
	Dont à moins d'un an	-	-
<i>Hors bilan</i> : montant des engagements de cautionnement et garanties donnés		-	-

test de la ventilation des produits constatés d'avance, sur +/- un an

OK

OK

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

N° de compte	CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
	CHARGES D'EXPLOITATION		
60	Achats matières et fournitures	-	487,89
61-62	Autres achats et charges externes	130 000,00	130 000,00
63	Impôts et taxes	-	-
641-642-643-646	Salaires et traitements	-	-
645-647-648	Charges sociales	-	-
	CHARGES SPECIFIQUES		
657	Subventions	693 590,64	391 073,42
654	Autres charges spécifiques	10 455,87	5 669,87
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
6812 à 6817	Dotations aux provisions	-	-
	AUTRES CHARGES		
658	Charges diverses de gestion courante	-	-
	Total I	834 046,51	527 231,18
	CHARGES FINANCIERES		
686	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 615,41	314,62
66	Charges financières	-	-
	Total II	4 615,41	314,62
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671-678	Sur opérations de gestion	10 748,40	-
675	Sur opérations en capital	-	-
687	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
	Total III	10 748,40	-
	TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	849 410,32	527 545,80
	Résultat	-280 196,26	-18 469,98
	Total général	569 214,06	509 075,82

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

N° de compte	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
74	Subventions d'exploitation	568 372,02	507 439,81
781-79	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	-
75	Autres produits	-	-
	Total I	568 372,02	507 439,81
	PRODUITS FINANCIERS		
764+768	Intérêts et autres produits assimilés	-	-
786	Reprises sur provisions et transferts de charges	842,04	1 635,61
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	Total II	842,04	1 635,61
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771-778	Sur opérations de gestion	-	0,40
775	Sur opérations en capital	-	-
787	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Total III	-	0,40
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	569 214,06	509 075,82
	Solde débiteur (résultat négatif)	-	-
	Total général	569 214,06	509 075,82

TABLEAU 1 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

IN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières (sauf cpte 275)	237 972,05	124 883,98	154 527,68	208 328,35
Dépôts et cautionnements (cpte 275)	-	-	-	-
TOTAL	237 972,05	124 883,98	154 527,68	208 328,35

TABLEAU 2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

TABLEAU 3 - ETAT DES PROVISIONS

Ventilation des provisions par nature de risques et charges	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation				
. de prêts	5 482,45	4 615,41	842,04	9 255,82
. d'autres immobilisations financières	-	-	-	-
. d'autres actifs circulant	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	5 482,45	4 615,41	842,04	9 255,82

TABLEAU 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

ARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		test sur répartition échéances pour les créances	test sur répartition échéances pour les dettes
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an		
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes :					
Prêts	208 328,35	116 775,33	91 553,02	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	-	-	-	OK	OK
Créances de l'actif circulant :				Dettes liées aux immobilisations	-	-	-		OK
Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	Dettes fiscales et sociales	-	-	-	OK	OK
Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie	-	-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	OK	OK
Autres créances diverses	526 705,18	526 705,18	-	Autres dettes	-	-	-	OK	OK
Charges constatées d'avance	-	-	-					OK	
Comptes transitoires	-	-	-	Produits constatés d'avance et comptes transitoires	-	-	-	OK	OK
TOTAL	735 033,53	643 480,51	91 553,02	TOTAL	-	-	-	OK	OK

TABLEAU 5 - ETAT DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

1 Nature des engagements	2 Montant des engagements au début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			6 = 2+3-4-5 Montants des engagements à la fin de l'exercice
		3 Engagements donnés	4 Engagements échus avec mise en jeu (1)	5 Engagements échus sans mise en jeu (2)	
80111 - Cautionnements correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	-	-	-	-	-
80112 - Cautionnements correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-	-	-	-
80113 - Cautionnements correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-	-
8012 - Garanties données aux associations	-	-	-	-	-
8018 - Autres engagements donnés	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

(1) engagements échus avec mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

(2) engagements échus sans mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

TABLEAU 6 - ETAT DES PROVISIONS POUR COUVERTURE DES MISES EN JEU DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

Montants des engagements à la fin de l'exercice	-
Provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice (1)	-
Solde du compte de provisions en début d'exercice	-
Ajustement du solde du compte de provisions (+ ou -)	-
Solde du compte de provisions en fin d'exercice (2)	-

(1) calculées suivant les règles de constitution des provisions, telles que ces règles ont été adoptées par le comité directeur pour le FSL hors GIP ou par l'assemblée générale du GIP, en fonction du taux de couverture souhaité

(2) ce montant doit être au moins égal à celui des provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice.

TABLEAU 7 - ETAT DES PRETS

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT								test sur répartition des échéances
Immobilisations financières	1 Solde au début de l'exercice	2 Accordés	3 Remboursés	4 Irrécouvrables (*)	5=1+2-3-4 Solde à la fin de l'exercice	6 Solde à la fin de l'exercice par échéance		
						à moins 1 an	à plus 1 an	
2741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	129 291,63	46 417,91	77 963,44	2 027,24	95 718,86	61 678,61	34 040,25	OK
27411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27412 - Prêts en vue du paiement des dettes locatives antérieures	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	129 291,63	46 417,91	77 963,44	2 027,24	95 718,86	61 678,61	34 040,25	OK
2742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	42 701,60	53 168,96	25 837,86	4 449,67	65 583,03	27 644,61	37 938,42	OK
27421 - Prêts en vue de règlement de dettes de loyer et et de charges locatives	42 701,60	25 118,96	25 282,30	4 449,67	38 088,59	22 205,39	15 883,20	OK
27422 - Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	28 050,00	555,56	-	27 494,44	5 439,22	22 055,22	OK
2743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27433 - Autres prêts correspondant à une aide à propriétaire occupant	-	-	-	-	-	-	-	RAS
27451 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'eau	6 807,63	1 852,50	4 386,91	80,00	4 193,22	2 549,34	1 643,88	OK
27452 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'énergie	59 171,19	23 444,61	35 883,60	3 898,96	42 833,24	24 902,77	17 930,47	OK
27453 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques	-	-	-	-	-	-	-	RAS
2744 - Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie	-	-	-	-	-	-	-	RAS
2748 - Autres prêts	-	-	-	-	-	-	-	RAS
TOTAL (*)	237 972,05	124 883,98	144 071,81	10 455,87	208 328,35	116 775,33	91 553,02	OK
(*) Faire figurer les prêts reconnus irrécouvrables et comptabilisés, selon le cas, soit au compte 65412 "Charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse", soit au compte 65422 "Autres charges sur autres créances irrécouvrables"								

TABLEAU 8 - ETAT DES PROVISIONS SUR PRETS

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

	1	2	3	4
	Provision au début de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Solde fin d'exercice
29741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	2 566,80	-	842,04	1 724,76
297411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-	-	-
297412 - Prêts en vue du règlement des dettes locatives antérieures	-	-	-	-
297413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	2 566,80	-	842,04	1 724,76
29742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	1 859,53	2 336,07	-	4 195,60
297421- Prêts en vue de règlement de dettes de loyer et de charges locatives	1 859,53	2 336,07	-	4 195,60
297422- Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-	-	-
29743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant	-	-	-	-
297431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-	-	-
297432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-	-	-
297433 - Autres prêts correspondant à une aide à copropriétaire occupant	-	-	-	-
29745 - Prêts correspondant à une aide aux fournitures d'eau et d'énergie	1 056,12	2 279,34	-	3 335,46
TOTAL	5 482,45	4 615,41	842,04	9 255,82

TABLEAU 9 - ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

		Exercice 2022	Exercice 2021
6571	- Subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	48 637,47	17 859,04
	65711 - Subventions en vue du paiement d'un dépôt de garantie	-	-
	65712 - Subventions en vue du règlement de dettes locatives antérieures	-	-
	65713 - Autres subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif	48 637,47	17 859,04
6572	- Subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	148 215,54	51 212,74
	65721 - Subventions en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives	148 215,54	51 212,74
	65722 - Autres subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif	-	-
6573	- Subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant	404,00	-
	65731 - Subventions en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées	-	-
	65732 - Subventions en vue du règlement de dettes de charges collectives	-	-
	65733 - Autres subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant	404,00	-
	65771 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'eau	73 040,53	59 766,63
	65772 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'énergie	410 805,10	254 738,01
	65773 - Subventions correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques	-	-
6574	- Dotations aux fonds associatifs	-	-
6575	- Financement des mesures d'accompagnement social lié au logement	-	-
6576	- Subventions au titre du financement de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion	-	-
6578	- Autres subventions	12 488,00	7 497,00
TOTAL		693 590,64	391 073,42

TABLEAU 10 - ETAT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT **Année 2022**

Charges donnant lieu à décaissement, hors charges d'ordre	Exercice 2022	Exercice 2021	
Achats	-	487,89	
Achats de sous-traitance et services extérieurs	-	-	
Autres services extérieurs :	130 000,00	130 000,00	
Personnel extérieur à l'établissement	-	-	
Rémunération du gestionnaire comptable et financier	130 000,00	130 000,00	(ligne à ne pas remplir pour les GIP-FSL à comptabilité de droit public)
Autres	-	-	
Charges de personnel	-	-	(ligne à ne pas remplir pour les FSL non constitués en GIP)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
TOTAL	130 000,00	130 487,89	

TABLEAU 11 - ETAT DES FINANCEMENTS DU DEPARTEMENT ET DES PARTICIPATIONS VOLONTAIRES

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

	Exercice N			Exercices antérieurs			7=3+6 restant dû en fin d'exercice N
	1 Montants prévus au titre de l'exercice N (1)	2 Montants encaissés pendant l'exercice N	3 = 1 - 2 restant dû sur l'exercice N, en fin d'exercice N	4 restant dû sur exercices antérieurs, au début de l'exercice N (2)	5 Montants encaissés pendant l'exercice N	6 = 4 - 5 restant dû sur exercices antérieurs, en fin d'exercice N	
1373 - Département	360 000,00	360 000,00	-	-	-	-	-
13741 - Communes et centres communaux d'action sociale (CCAS)	19 903,80	19 903,80	-	-	-	-	-
13742 - Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)	7 600,00	7 600,00	-	-	-	-	-
13748 - Autres collectivités territoriales	-	-	-	-	-	-	-
13771 - Caisses d'allocations familiales	19 500,00	19 500,00	-	-	-	-	-
13772 - ASSEDIC	-	-	-	-	-	-	-
13773 - Organismes d'HLM et sociétés d'économie mixte	5 557,83	5 557,83	-	-	-	-	-
13774 - Autres bailleurs	2 178,80	2 178,80	-	-	-	-	-
13781 - Distributeurs d'eau	-	-	-	-	-	-	-
13782 - Distributeurs d'énergie	111 800,00	111 800,00	-	-	-	-	-
13783 - Opérateurs de services téléphoniques	-	-	-	-	-	-	-
13775 - Organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction	-	-	-	-	-	-	-
13776 - Caisses de mutualité sociale agricole	-	-	-	-	-	-	-
13778 - Autres	12 187,89	12 187,89	-	-	-	-	-
Sous total des participations volontaires	178 728,32	178 728,32	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	538 728,32	538 728,32	-	-	-	-	-

(1) Porter dans cette colonne les engagements de financement concernant uniquement l'exercice N pour lequel les comptes sont établis.

Les prévisions concernant l'année N et annulées en cours d'année N ne doivent pas être prises en compte.

(2) Reporter les montants figurant en colonne 7 de l'état de l'exercice précédent

TABLEAU 12 - ETAT DES AUTRES CHARGES SPECIFIQUES

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

Année 2022

Autres charges spécifiques		Exercice 2022
65411 - charges sur créances nées de la mises en jeu de cautionnement, faisant l'objet d'une remise gracieuse		-
65412 - charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse		-
6541 - charges sur créances faisant l'objet d'une remise gracieuse		-
65421 - autres charges sur créances irrécouvrables nées de la mise en jeu de cautionnement		-
65422 - autres charges sur autres créances irrécouvrables		10 455,87
6542 - autres charges sur créances irrécouvrables		10 455,87
654	- Autres charges spécifiques	10 455,87

FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT

BILAN

N° de compte	ACTIF au 31/12	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut au 31/12	Amortissements et provisions (à déduire)	Net au 31/12	Net au 31/12
	ACTIF IMMOBILISE				
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21 - 23	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
27 (sauf 275)	Immobilisations financières (1)	237 972,05	5 482,45	232 489,60	243 295,42
275	Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
	Total I	237 972,05	5 482,45	232 489,60	243 295,42
	ACTIF CIRCULANT				
441 - 443 - 4673	Financements et participations volontaires restant à recevoir	-	-	-	-
409 - 42 - 43 - 461 - 462 - 463 - 465 - 4671 - 4672 - 4678 - 4687	Créances diverses	-	-	-	-
50	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
51 - 53	Disponibilités	1 140 180,44	-	1 140 180,44	1 140 005,90
47 - 48	Charges constatées d'avance (2) et comptes transitoires	-	-	-	-
	Total II	1 140 180,44	-	1 140 180,44	1 140 005,90
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 378 152,49	5 482,45	1 372 670,04	1 383 301,32
	(1) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-
	(2) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

Année 2022

**FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
BILAN**

N° de compte	PASSIF au 31/12	Exercice 2021	Exercice 2020
	CAPITAUX PROPRES		
102	Biens mis à disposition	-	-
103	Fonds propres	237 972,05	250 098,86
11	Report à nouveau	1 043 491,98	929 938,73
12	Résultat de l'exercice (positif ou négatif)	-18 469,98	113 553,25
	Total I	1 262 994,05	1 293 590,84
151 - 158	Provisions pour risques et charges (II)	-	-
	DETTES		
401 - 408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
404	Dettes liées aux immobilisations	-	-
447 - 464 - 466 - 467 - 4686	Autres dettes	109 675,99	89 710,48
471-4731-478-487	Produits constatés d'avance (1) et compte transitoires	-	-
	Total III	109 675,99	89 710,48
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 372 670,04	1 383 301,32
	(1) Dont à plus d'un an	-	-
	Dont à moins d'un an	-	-
<i>Hors bilan</i> : montant des engagements de cautionnement et garanties donnés		-	-

test de la répartition des produits constatés d'avance, sur +/- un an

RAS

RAS

Tableau de financement du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT	
Année 2022			
		Montants Détaillés	Montants totaux
I/ Ressources financières			
1.1 Ressources externes			538 728,32
Dotations Conseil Général		360 000,00	
Participations volontaires		178 728,32	
1.2 Ressources internes			144 071,81
Remboursements de prêts		144 071,81	
Total Ressources			682 800,13
II/ Emplois			
2.1 Prêts			124 883,98
2.2 Subventions			693 590,64
Subventions correspondant à une aide à l'accès		48 637,47	
Subventions correspondant à une aide au maintien		148 215,54	
Subventions correspondant à une aide aux propriétaires occupants		404,00	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'eau		73 040,53	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures d'énergie		410 805,10	
Subventions correspondant à une aide aux fournitures de services téléphoniques		-	
Dotations aux fonds associatifs		-	
Financements des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)		-	
Subventions au titre du financement de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion		-	
Autres subventions		12 488,00	
Autres charges spécifiques (prêts irrécouvrables exclus)		-	
Total Emplois			818 474,62
Solde des opérations du Fonds			-135 674,49
III/			
Frais de fonctionnement		130 000,00	
Investissements		-	
Produits de cession des éléments d'actif cédés		-	
Charges financières et diverses		10 748,40	
Produits financiers et divers		-	
Total du III			140 748,40
IV/ Solde après frais de fonctionnement			-276 422,89
VI/ Incidence de la variation du be			-636 381,17
Dettes		-109 675,99	
Financements et participations volontaires restant à recevoir		-	
Créances diverses		-526 705,18	
Charges d'avances et comptes transitoires		-	
Charges à répartir		-	
Biens mis à disposition		-	
VII/ Trésorerie			
Trésorerie début d'exercice			1 140 180,44
Solde Trésorerie fin d'exercice calculée (IV + V + VI)			227 376,38
Valeurs mobilières de placement		-	
Disponibilité		227 376,38	
Total trésorerie inscrite au bilan		227 376,38	
Test :		OK	
		écart :	écart relatif (%) :

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
	Contrôles comptables			
1	Cohérence du bilan sur N	BON		Le total bilan actif est égal au total bilan passif sur N.
2	Cohérence du bilan sur N-1	BON		Le total bilan actif est égal au total bilan passif sur N-1.
3	Cohérence du compte de résultat sur N	BON		Le total des produits dans le compte de résultat est égal au total des charges sur N.
4	Cohérence du compte de résultat sur N-1	BON		Le total des produits dans le compte de résultat est égal au total des charges sur N-1.
5	Cohérence des états comptables entre eux	BON		Le résultat de l'exercice au passif du bilan est identique au solde (créditeur ou débiteur) du compte de résultat sur année N.
6	Cohérence des états comptables entre eux	BON		Le résultat de l'exercice au passif du bilan est identique au solde (créditeur ou débiteur) du compte de résultat sur année N-1.
7	Dotations aux provisions de l'exercice	BON		Les dotations aux provisions renseignées dans les charges financières du compte de résultat auxquelles on ajoute les dotations aux provisions renseignées dans la partie exploitation du compte de résultat et celles figurant dans la partie "exceptionnel" doivent être égales au total des dotations aux provisions de l'exercice renseignée dans le tableau 3 – Etat des variations des provisions.
8-0	Etat des prêts (tab. 7)	BON		Etat des prêts : contrôle que l'état des prêts est rempli et que les prêts accordés sont suffisamment détaillés (aides au maintien / aides à l'accès / aides aux copropriétaires ...)
8-1	Prêts en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être supérieure ou égale au solde des prêts à la fin de l'exercice (total de la colonne 5 du tableau 7 : Etat de variation des prêts - mouvements de l'exercice) .
8-2	Immobilisations financières	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations financières dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé)
8-2 bis	Dépôts et cautionnement	BON		La valeur brute des dépôts et cautionnement renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des dépôts et cautionnement dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé)
8-3	Prêts en valeur brute	BON		La valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations financières dans le tableau 1 (Etat de l'actif immobilisé) doit être supérieure ou égale au solde des prêts à la fin de l'exercice (total de la colonne 5 du tableau 7 : Etat de variation des prêts - mouvements de l'exercice) .
9-1	Créances diverses - exercice N	BON		La valeur des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale au montant brut de ces financements et participations volontaires figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
9 - 5	Créances diverses - exercice N	BON		La valeur des créances diverses figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale à la somme des montants bruts des créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie et des autres créances diverses figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
9-2	Financements et participations volontaires restant à recevoir - exercice N	BON		Le montant des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N) doit être égale aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N
9-3	Créances diverses - exercice N	BON		Le montant brut des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice) doit être égal aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
9-4	Financements et participations volontaires restant à recevoir - exercice N-1	BON		Le montant des financements et participations volontaires restant à recevoir figurant à l'actif du bilan (exercice N-1) doit être égale aux financements et participations restant dus par Conseil général et participants volontaires à la fin de l'exercice N-1
10	Charges constatées d'avance & comptes transitoires	BON		La valeur des charges constatées d'avance renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des créances de l'actif circulant (in tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
11	Dettes fournisseurs	BON		La valeur des dettes fournisseurs renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des dettes fournisseurs (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
11 b	Dettes liées aux immobilisations	BON		La valeur des dettes liées aux immobilisations renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des dettes liées aux immobilisations (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
12	Autres Dettes	BON		La valeur des autres dettes renseignée dans le bilan doit être égale à la somme des montants bruts des dettes fiscales et sociales, des dettes sur immob. & comptes rattachés et autres dettes (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
13	Produits constatés d'avance	BON		La valeur des produits constatés d'avance renseignée dans le bilan doit être égale au montant brut des produits constatés d'avance (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice).
14	Fonds propres	10 455,87	0,8	La somme des fonds propres et du report à nouveau renseignés au passif du bilan N doit être égal à la somme des fonds propres N-1, du report à nouveau N-1 et du résultat N-1 et des prêts accordés durant l'année N (tableau 7 - Etat de variation des prêts – mouvements de l'exercice - colonne 2) diminués des prêts remboursés durant l'année N (tableau 7 - Etat de variation des prêts – mouvements de l'exercice - colonne 3)
15-1	Frais de fonctionnement (N)	BON		Le total de charges d'exploitation doit être égal au total des charges du tableau 10 - Frais de fonctionnement des FSL, renseignant les achats, les achats de sous-traitance et services extérieurs, les autres services extérieurs (la rémunération du gestionnaire comptable et financier, du personnel extérieur à l'établissement), les charges de personnel, les impôts taxes et versements assimilés (année N).
15-2	Frais de fonctionnement (N-1)	BON		Le total de charges d'exploitation doit être égal au total des charges du tableau 10 - Frais de fonctionnement des FSL, renseignant les achats, les achats de sous-traitance et services extérieurs, les autres services extérieurs (la rémunération du gestionnaire comptable et financier, du personnel extérieur à l'établissement), les charges de personnel, les impôts taxes et versements assimilés (année N-1).
16-1	Reprises sur provisions et transferts de charges	BON		Les reprises sur provisions et transferts de charges de l'exercice figurant dans les produits financiers du Compte de résultat doivent être supérieurs ou égaux aux reprises de provisions de l'exercice figurant à l'Etat des provisions sur prêts (tab.8)
16-2	Reprise de provisions sur les prêts	BON		Les reprises de provisions sur les immobilisations financières renseignées dans les produits financiers du compte de résultat doivent être égales aux reprises de provisions sur prêts renseignées dans le tableau 3 – Etat des provisions.
16-3	Prêts irrécouvrables	BON		Les Autres charges spécifiques (cpt 654) du compte de résultat doivent être supérieures ou égales au total des prêts irrécouvrables de l'exercice figurant dans l'Etat des prêts (tableau 7)
16-3b	Prêts irrécouvrables	BON		Les prêts irrécouvrables de l'exercice (Etat des prêts - tableau 7) doivent être égaux, ou inférieurs, à la somme des charges sur autres créances faisant l'objet d'une remise gracieuse et des autres charges sur autres créances irrécouvrables figurant au tab.12 - Etat des charges spécifiques (comptes 65412+ 65422)

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
16-4b	Autres charges spécifiques (cpt 654) [intégrant prêts irrécouvrables et charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie]	BON		La valeur des autres charges spécifiques figurant au compte de résultat doit être égale au total du tableau 12 - Etat des autres charges spécifiques
16-4c	Charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie	BON		Les charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie (comptes 65411 et 65421 au tableau 12 - Etat des autres charges spécifiques) doivent être égales aux Mises en jeu de cautionnement & de garantie (tableau 5, colonne 4) diminuées de la somme des accords de Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement & garantie (cpt 2744 au tableau 7, colonne 2) et du montant brut des Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie (Etat des échéances des créances et des dettes - tab. 4), cette somme étant plafonnée aux montants mis en jeu
16-4	Autres charges spécifiques (cpt 654) [intégrant prêts irrécouvrables et charges sur créances nées de la mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie]	BON		Les Autres charges spécifiques (cpt 654 du compte de résultat) doivent être égales aux Prêts irrécouvrables de l'exercice (Etat des prêts - tableau 7, colonne 4) augmentés des Mises en jeu de cautionnement & de garantie (tableau 5, colonne 4) diminuées de la somme des accords de Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement & garantie (cpt 2744 au tableau 7, colonne 2) et du montant brut des Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie (Etat des échéances des créances et des dettes - tab. 4), cette somme étant plafonnée aux montants mis en jeu
17-0	Etat des subventions accordées (exercice N) (tab.9)			Etat des subventions : contrôle que l'état des subventions accordées est rempli et que les subventions accordées (exercice N) sont suffisamment détaillées (aides au maintien / aides à l'accès / aides aux copropriétaires ...)
17-1	Subventions accordées (figurant dans les charges spécifiques du compte de résultat N)	BON		La valeur des subventions renseignées dans les charges spécifiques du compte de résultat doit être égale au total du tableau 9 - Etat des subventions accordées (année N).
17-2	Subventions accordées (figurant dans les charges spécifiques du compte de résultat N-1)	BON		La valeur des subventions renseignées dans les charges spécifiques du compte de résultat doit être égale au total du tableau 9 - Etat des subventions accordées (année N-1).
18-1	Dotations financières du compte de résultat	BON		La valeur des dotations aux provisions relatives aux prêts renseignée dans les charges financières du compte de résultat doit être égale au montant des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts (colonne B du tableau 3 - Etat des variations des provisions).
18-2	Dotations financières du compte de résultat	BON		La valeur des dotations aux provisions relatives aux prêts renseignée dans les charges financières du compte de résultat doit être égale à la somme du total des deux colonnes 2 et 3 dotations de l'exercice (tableau 8 - Variations des provisions des prêts – Mouvements de l'exercice).
19	Subventions (d'exploitation) reçues (figurant dans les produits du compte de résultat)	-10 455,87	-1,8	Les subventions d'exploitation renseignées dans les produits du Compte de résultat doivent être égales au total des dotations prévues pour l'exercice dans l'Etat des financements & participations volont. (tableau 11) diminué du solde des prêts accordés (tableau 7 - Etat de variations des prêts - colonne 2) par les prêts remboursés (tableau 7 - Etat de variations des prêts - colonne 3).
20	Prêts à moins d'un an	BON		Le montant brut des prêts à échéance à moins d'un an dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde à la fin de l'exercice N des prêts à échéance à moins d'un an dans le tableau 7 - Etat des prêts.
21	Prêts à plus d'un an	BON		Le montant brut des prêts à échéance à plus d'un an dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde à la fin de l'exercice N des prêts à échéance à plus d'un an dans le tableau 7 - Etat des prêts.

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
22	Prêts	BON		Le montant brut des prêts dans le tableau 4 - Etat des échéances des créances doit être égal au total du solde des prêts en fin d'exercice N dans le tableau 7 - Etat des prêts.
23	Prêts	BON		La valeur brute des immobilisations financières renseignée dans le bilan doit être supérieure ou égale au montant brut des créances de l'actif immobilisé.
24-0	Etat des Engagements de cautionnement et de garantie (tab. 5)	aucun engagement ne figure dans l'Etat des engagements		Etat des engagements : contrôle que l'état des engagements est rempli et contrôle d'une ventilation cohérente des engagements échus. En effet, les engagements échus se composent d'engagements échus avec mise en jeu du cautionnement ou de la garantie et d'engagements échus sans mise en jeu. Si les engagements échus se composent uniquement d'engagements échus avec mise en jeu ou uniquement d'engagements échus sans mise en jeu (cas possibles mais très rares), l'attention doit être attirée.
24-1	Engagements hors bilan - exercice N	BON		La valeur des engagements hors bilan renseignée en bas du passif du bilan de l'exercice N doit être égale au montant des engagements à la fin de l'exercice N renseigné dans le tableau 5 – Etat des engagements de cautionnement et de garantie.
24-2	Engagements hors bilan - exercice N-1	BON		La valeur des engagements hors bilan renseignée en bas du passif du bilan de l'exercice N-1 doit être égale au montant des engagements au début de l'exercice N renseigné dans le tableau 5 – Etat des engagements de cautionnement et de garantie.
25-0	Montants des engagements	BON		Si des engagements échus figurent dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (tab.5), alors il doit y avoir des engagements inscrits (engagements antérieurs à l'année N ou engagements pris durant l'année N). En conséquence, le montant des engagements en fin d'exercice est toujours supérieur ou égal à 0.
25-1	Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie			Si des prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie sont inscrits dans l'Etat des prêts, cela signifie que le FSL accorde des cautionnements ou garanties : donc le tableau des engagements devrait être renseigné
25-2	Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie	BON		Le montant des prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie doit être inférieur ou égal au montant des mises en jeu de cautionnement ou garantie [si le montant de ces prêts est supérieur au montant des mises en jeu, cela peut s'expliquer par le fait que des prêts accordés en N concernent des mises en jeu faites en N-1]
25-3	Créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie	BON		Les créances nées de la mise en jeu de cautionnement et de garantie figurant dans l'actif circulant (dans tableau 4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice) doivent être inférieures ou égales au montant total des engagements échus avec mise en jeu figurant dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (Tab. 5)
26	Engagement en fin d'exercice (hors bilan)	BON		Le montant total des engagements de cautionnement et de garantie en fin d'exercice (hors bilan) figurant dans l'Etat des engagements de cautionnement et de garantie (tableau 5) doit être reporté à l'identique dans l'Etat des provisions pour couverture des mises en jeu de cautionnement et de garantie (tableau 6)
27	Ventilation des produits constatés d'avance	BON		Les produits constatés d'avance doivent être ventilés selon + ou - 1 an, dans passif du Bilan
28	Ventilation des échéances des créances	BON		Les créances (actif) doivent toutes être ventilées en fonction du degré de leur liquidité (+ ou - 1 an), dans Etat des échéances des créances et des dettes (partie créances) (tableau 4 de l'annexe)

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
29	Ventilation des échéances des dettes	BON		Les dettes (passif) doivent toutes être ventilées en fonction de leur exigibilité (+ ou - 1 an), dans Etat des échéances des créances et des dettes (partie dettes) (tableau 4 de l'annexe)
30	Ventilation des échéances des prêts	BON		Les soldes des prêts à fin N doivent tous être ventilés selon leurs échéances (+ ou - 1 an), dans Etat des prêts (tab.7)
31-2	Provisions pour risques et charges au 31/12/N	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N doivent être égales aux provisions pour risques et charges à la fin de l'exercice (tableau 3 - état des provisions)
31-3	Provisions pour risques et charges au 31/12/N-1	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N-1 doivent être égales aux provisions pour risques et charges au début d'exercice (tableau 3 - état des provisions)
31-4	Compte de provisions pour engagement de cautionnement au 31/12/N	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N doivent être supérieures ou égales au solde du compte de provisions pour engagement de cautionnement en fin d'exercice (tableau 6)
31-5	Compte de provisions pour engagement de cautionnement au 31/12/N-1	BON		Les provisions pour risques et charges (cpte 151) figurant au Passif du bilan N-1 doivent être supérieures ou égales au compte de provisions pour engagement de cautionnement en début d'exercice (tableau 6)
32	Reprises de provisions	BON		La reprise des provisions pour risques et charges figurant dans l'état des provisions (tab. 3) est inférieure ou égale aux reprises sur provisions et transfert de charges dans les produits d'exploitation du compte de résultat
33	Amortissements des immobilisations incorporelles	BON		La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur des amortissements des immobilisations incorporelles en fin d'exercice dans le tableau 2 - tableau des amortissements
34	Amortissements des immobilisations corporelles	BON		La valeur des amortissements des immobilisations corporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur des amortissements des immobilisations corporelles en fin d'exercice dans le tableau 2 - tableau des amortissements
35	Immobilisations incorporelles en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations incorporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations incorporelles dans le tableau 1 - Etat de l'actif immobilisé
36	Immobilisations corporelles en valeur brute	BON		La valeur brute des immobilisations corporelles renseignée dans le bilan doit être égale à la valeur brute à la clôture de l'exercice des immobilisations corporelles dans le tableau 1 - Etat de l'actif immobilisé
37-1	Provisions pour dépréciation d'immobilisations financières	BON		Les provisions sur immobilisations financières figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être égales à la somme des Provisions en fin d'exercice pour dépréciation de prêts et des Provisions pour dépréciation d'autres immobilisations financières figurant à l'Etat des provisions (tab. 3)
37-2	Provisions pour dépréciations de prêts	BON		Les provisions en fin d'exercice pour dépréciation de prêts figurant à l'Etat des provisions (tab. 3) doivent être égales au solde en fin d'exercice du total des provisions de prêts figurant dans l'Etat des provisions sur prêts (tab. 8)
37-3	Provisions pour dépréciations d'immobilisations financières	BON		Les provisions sur immobilisations financières figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être supérieures ou égales au solde en fin d'exercice du total des provisions de prêts figurant dans l'Etat des provisions sur prêts (tab. 8)
38	Provisions pour autres actifs constituées à la fin de l'exercice N	BON		Les provisions sur l'actif circulant figurant à l'actif (2ème colonne de l'actif du bilan) doivent être égales aux Provisions pour dépréciation d'autres actifs constituées à la fin de l'exercice N figurant dans l'Etat des Provisions (tab. 3)
39	Trésorerie au 31/12/N-1 (valeurs mobilières de placement et disponibilités)			La trésorerie au 31/12/N-1 figure à l'actif du bilan N-1

année :	2022	Tests des documents comptables du FSL de :		FSL DE TARN ET GARONNE - FONDS DEPARTEMENT
N° du contrôle	Intitulé ou objet du contrôle	Résultat du test ; montant de l'écart si inégalité	Valeur relative (%) de l'écart	Commentaire - explications
40	Trésorerie au 31/12/N (valeurs mobilières de placement et disponibilités)	OK		La trésorerie au 31/12/N figurant à l'actif du bilan doit être égale à la trésorerie calculée dans le tableau de financement à partir de la trésorerie au 31/12/N-1
41	montant des financements (au titre de l'année N)	BON		Le montant des financements prévus au titre de l'exercice figurant dans le tableau 11 doit être supérieur ou égal au montant des financements encaissés au titre de l'exercice
42-1	Evolution des Biens mis à disposition	BON		L'accroissement des biens mis à disposition (passif du bilan) doit être inférieur ou égal à l'augmentation des immobilisations corporelles & incorporelles durant l'exercice figurant à l'Etat de l'actif immobilisé (tab. 1)
42-2	Biens mis à disposition			La somme des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, à l'actif du bilan, doit être supérieure ou égale au montant des biens mis à disposition dans les capitaux propres figurant au passif du bilan.
Contrôles de gestion				
1	Résultats + Prêts accordés > 0	alerte		le résultat (produits d'exploitation - charges d'exploitation) augmenté des prêts accordés est supérieur à 0
2	au 31/12/N :			
	Fonds propres, RAN & résultat	953 154,09		
	amortissements	-		
	provisions sur prêts & autres immo. financières LT	9 255,82		
	Ressources long terme	962 409,91		
	Immobilisations (valeur brute)	208 328,35		
	fonds de roulement net global	754 081,56		
	provisions de fin d'exercice	9 255,82		
	fonds de roulement > provisions inscrites au bilan	ratio respecté		le fonds de roulement net global (= ressources à long terme - immobilisations) doit être supérieur aux provisions de fin d'exercice
3	trésorerie de fin d'exercice > solde du compte de provisions en fin d'exercice	risque couvert		la trésorerie de fin d'exercice doit être au moins égale aux provisions pour engagements de façon à pouvoir honorer si besoin un minimum d'engagements
4	trésorerie de début d'exercice + financements & participations reçus en N au titre de N-1 + ressources N - (total emplois N + frais de fonctionnement) [dans tableau de financement] > 0	équilibre financier		la trésorerie de début d'exercice additionnée des financements & participations reçus en N au titre de N-1 et des ressources de N doit pouvoir financer la totalité des dépenses (total emplois + frais de fonctionnement)

Annexe des FSL non constitués en GIP

Les comptes annuels du fonds de solidarité pour le logement du département de comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout.

Règles et méthodes comptables

A- Rappeler les règles de constitution des provisions adoptées par le responsable en fonction du taux de couverture souhaité.

B- Informations complémentaires

Autres informations significatives et notamment changement de méthode comptable et indication de la nature des erreurs (se reporter à la page 57 du guide comptable).